

Légifrance

Légifrance, l'accès au droit



Légifrance met gratuitement à disposition de tous le droit national en vigueur (Constitution, codes, lois, décrets, arrêtés), le *Journal officiel* et l'essentiel de la jurisprudence nationale.

Il facilite pour le citoyen l'accès au droit tout en offrant de nouvelles fonctionnalités aux experts juridiques.





LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Légifrance assure la publication de la norme juridique française.



Le *Journal officiel* : constitution, codes, lois et actes réglementaires authentiques, sélection des jurisprudences...



Les accords collectifs : conventions collectives nationales et accords de branche, accords d'entreprise...



Un ensemble de publications officielles : l'édition « Lois et décrets » du *Journal officiel*, bulletins officiels des ministères...



Autour de la loi : dossiers législatifs, études et fiches d'impact des lois, ordonnances, décrets et arrêtés, avis...

Ainsi que des sources juridiques diversifiées et permettant des recherches complètes et facilitées sur un sujet donné.

Chiffres-clés (2023)



167

millions de visites



33627

textes publiés au
Journal officiel



126944

abonnés au sommaire
électronique du JORF